



L'USM agit pour des carrières plus dynamiques

1/ L'USM à l'initiative d'une meilleure prise en compte de la carrière antérieure par la commission d'avancement (CAV) pour l'inscription au tableau d'avancement

La CAV, symbole de l'unité du corps, car composée uniquement de magistrats, a notamment pour mission **d'inscrire les collègues au tableau d'avancement**. Elle intervient aussi bien sur les premières présentations par les chefs de cour que sur les demandes d'inscription directe formées par les magistrats du second grade.

Les élus USM à la CAV ont :

- **initié et soutenu** depuis 4 ans une **interprétation des textes ayant permis à plus de 100 collègues ayant une carrière antérieure d'être inscrits plus tôt au tableau d'avancement** (jusqu'à 2 ans d'avance) par rapport à l'interprétation antérieure soutenue par la DSJ.

L'USM a diffusé un outil de calcul et un modèle de demande d'inscription directe pour tous les collègues concernés. Des conseils individualisés ont été fournis à plus de 200 magistrats. Notre interprétation a été **suivie par le CSM** qui a nommé en avancement en 2021 certains collègues concernés. Le mouvement s'est amplifié en 2022.

- porté une **vision exigeante de l'accès aux fonctions du premier grade**, en s'attachant à vérifier le mérite professionnel des magistrats susceptibles d'être inscrits au tableau d'avancement.

2/ L'action de l'USM pour une formation et une carrière plus dynamique de tous les magistrats, y compris issus de voies de recrutement latérales

L'USM est la seule organisation syndicale qui se préoccupe réellement des enjeux liés à la rémunération et à la carrière de tous les magistrats.

En juin 2021, elle a publié deux séries de propositions tendant à :

- **revaloriser la rémunération** des magistrats pour l'aligner sur les grands corps de l'État
- **réformer les voies latérales d'accès à la magistrature**, avec 17 revendications pour **simplifier et unifier les voies d'accès latérales** de recrutement, **offrir une formation cohérente et de qualité** à tous les magistrats et à **valoriser l'expérience antérieure**.

En ce qui concerne **le déroulement de carrière et la rémunération**, l'USM soutient :

- L'accélération du passage au premier grade.
- Le raccourcissement des premiers échelons du second grade et l'ajout de 5 échelons supplémentaires pour éviter une stagnation au 5^e échelon.
- L'accès de tous les magistrats à l'échelon B Bis.
- La création d'un véritable troisième grade hors hiérarchie.
- L'augmentation du niveau des primes et le renforcement de la NBI.
- L'amélioration de la rémunération des magistrats et auditeurs de justice pour les porter au niveau de celles des magistrats administratifs.

S'agissant des **voies d'accès**, l'USM demande :

- La création d'un unique concours professionnel et d'une procédure simplifiée de recrutement sur dossier.
- La création de deux voies de formation, l'une longue de 31 mois, l'autre courte de 18 mois, formant toutes deux à l'ensemble des fonctions et aboutissant à un concours de classement de sortie.
- La simplification des règles de prise en compte de l'expérience antérieure, à hauteur de moitié et sans décote.

Dans l'attente de ces évolutions, l'USM a fortement **incité la DSJ à publier un décret** améliorant le traitement des collègues issus de voies latérales lors de leur accès au premier grade. La publication se fait attendre...

Retrouvez le détail de notre analyse dans le [Guide Vos droits édition 2022](#) !